



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Désignation de l'école doctorale lauréate du
CDU interdisciplinarité pour la rentrée 2023

**Commission de la recherche du conseil académique
du 13 juillet 2023
Délibération 2023/07/CR-029**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2022/09/CA003 du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2022 qui approuve le projet du modèle d'allocation des ressources pour le budget 2023 ;

Vu la délibération 2022/11/CR-037 de la commission de la recherche en date du 15 novembre 2022 qui approuve la répartition prévisionnelle du budget recherche pour l'exercice 2023 ;

Considérant que la commission de la recherche attribue chaque année un contrat doctoral supplémentaire à une école doctorale dans le cadre de l'interdisciplinarité,

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition faite par la commission de la recherche en formation restreinte aux HDR, de désigner l'école doctorales SdM bénéficiaire d'un contrat doctoral supplémentaire dans le cadre de l'interdisciplinarité à la rentrée 2023.

Toulouse, le 17 juillet 2023

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0